

Membres afférents : 15
Membres en exercice : 15
Membres ayant pris part à la délibération : 15
Membres présents : 12

L'an deux mil quatorze, le vingt-trois du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Aujargues, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHLUDA Bernard, Maire.

Présents : Messieurs CHLUDA Bernard, DACIER Philippe, TASA Michel, Mesdames ROUSSON-DATO Odette, ALEXANDRE Audrey, LESCOFFIER-DAMON Sandrine, POULET-GUÉRIN Marie-Claude, TSITSICHVILI-TARLET Danièle, VIGNAL Brigitte, Messieurs GRÉGOIRE Robert, GUILHAUME Daniel, LAVAL Daniel.

Procurations : Madame IBORRA Christelle à Monsieur DACIER Philippe,
Monsieur BASTID Morgan à Monsieur TASA Michel,
Monsieur VALENTI Bruno à Madame VIGNAL Brigitte.

Date de convocation
15/04/2014

Date d'affichage
15/04/2014

Secrétaire de Séance : Monsieur TASA Michel

Mise en place des Commissions Communales

Vu les articles L2121-21 et L2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales et 22 du Code des Marchés Publics,

Le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de créer des Commissions Communales au sein du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal crée, à l'unanimité des membres présents ou représentés, les commissions ci-dessous énumérées, présidées par le maire, et désigne leurs représentants :

Commission d'Appel d'offres :

Considérant qu'outre le Maire, son Président, cette commission est composée de trois membres du Conseil municipal,

- M. Philippe DACIER,
- M. Michel TASA,
- M. Robert GRÉGOIRE,
- M. Bruno VALENTI (suppléant),
- M^{me} Audrey ALEXANDRE (suppléante),
- M^{me} Danièle TSITSICHVILI-TARLET (suppléante).

Commission des Finances :

- M. Michel TASA,
- M^{me} Marie-Claude POULET-GUÉRIN,
- M. Daniel LAVAL,
- M^{me} Sandrine LESCOFFIER-DAMON.

Commission d'Urbanisme :

- M. Philippe DACIER,
- M^{me} Sandrine LESCOFFIER-DAMON,
- M^{me} Odette ROUSSON-DATO,
- M. Robert GRÉGOIRE,
- M. Daniel GUILHAUME.

CCAS:

- M^{me} Odette ROUSSON-DATO,
- M^{me} Marie-Claude POULET-GUÉRIN,
- M^{me} Françoise JOURDAIN-TASA,
- M^{me} Maria GUIRAO-BAEZA.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Désignation des Délégués dans les Syndicats Intercommunaux

Le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de désigner des Délégués dans les Syndicats Intercommunaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne leurs représentants :

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable :

- M. Philippe DACIER,
- M^{me} Brigitte VIGNAL.

Syndicat Mixte d'électrification :

- M. Philippe DACIER,
- M. Michel TASA,
- M^{me} Sandrine LESCOFFIER-DAMON (suppléante),
- M^{me} Christelle IBORRA (suppléante).

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

Vote des taux des Taxes Locales Année 2014

Monsieur Bernard CHLUDA, Maire, propose aux membres du Conseil municipal de procéder au vote des Taxes Locales pour 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation : 7.86 %,
- Taxe foncier bâti : 16.28 %,
- Taxe foncier non bâti : 45.38%.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte, **à l'unanimité** des membres présents et représentés les taux des taxes locales énumérées ci-dessus.

Désignation d'un Conseiller municipal en charge des questions de Défense

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal doit élire un correspondant Défense qui aura vocation à servir de relais d'information entre le ministère de la défense et les administrés afin d'assurer et de développer le lien Armée/Nation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne à **l'unanimité** des membres présents et représentés :

Monsieur Michel TASA domicilié au 1^{bis} chemin tras-le-four, 30 250 AUJARGUES.

M 14 - Approbation du Compte de Gestion 2013

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif M14 de l'exercice 2013 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de restes à recouvrer et les états de restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif M 14 de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget M14 de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de Gestion M14 pour l'exercice 2013, dressé par Monsieur BROUSSAT, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

M 49 - Approbation du Compte de Gestion 2013

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif M49 de l'exercice 2013 et les Décisions Modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et les recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de restes à recouvrer et les états de restes à payer,

Après avoir entendu le Compte Administratif M 49 de l'exercice 2013,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013,
- 2) Statuant sur l'exécution du budget M49 de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de Gestion M49 pour l'exercice 2013, dressé par Monsieur BROUSSAT, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote à l'unanimité.

M14 : Amortissement

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement des immobilisations a un double objectif : d'une part, il vise à constater la dépréciation irréversible subie par des biens et équipements du fait de leur usure, et d'autre part, il participe à l'autofinancement des dépenses d'investissements.

Il indique qu'il y a lieu de procéder à l'amortissement de certains biens saisis aux comptes :

-N°20415852 (rénovation du poste pavillon) pour lequel figurent 3 000 €,

-N°20415852 (Travaux SMDE) pour lequel figurent 4 267.35 €,

-N°20416 (Enfouissement Réseaux ERDF) pour lequel figurent 4 072.38 €.

Compte tenu de la nature de ces comptes, une durée d'amortissement de 10 ans est parfaitement indiquée.

Il est rappelé que le principe général voudrait que l'amortissement d'un bien débute au 1^{er} janvier de l'année suivant la date d'acquisition et ce, pour une annuité pleine.

Il convient d'établir :

- un mandat en dépense de fonctionnement au compte N°6811 de 1 133.97 € de 2014 à 2022 et de 1 134.00 € en 2023,

-un titre de recette en investissement au compte 28041582 de 726.73 € de 2014 à 2022 et de 726.78 € en 2023,

-un titre de recette en investissement au compte 28041641 de 407.24 € de 2014 à 2022 et de 407.22 € en 2023,

Après délibération, le Conseil municipal donne une suite favorable à cette proposition, accepte les virements de crédit et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

M49 : Amortissement

Monsieur le Maire rappelle que l'amortissement des immobilisations a un double objectif : d'une part, il vise à constater la dépréciation irréversible subie par des biens et équipements du fait de leur usure, et d'autre part, il participe à l'autofinancement des dépenses d'investissements.

Il est rappelé que le principe général voudrait que l'amortissement d'un bien débute au 1^{er} janvier de l'année suivant la date d'acquisition et ce, pour une annuité pleine.

-1 La Station d'épuration (STEP) : durée d'amortissement : 50 ans. L'examen de la Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre au 31/12/2013 sera utilisé comme référence. En effet, il ne paraît pas envisageable de remonter l'historique des amortissements des immobilisations déjà opérés. Il paraît par conséquent judicieux d'intégrer le fait que les travaux de la nouvelle STEP ont démarré courant 2004. Or il y avait en balance d'entrée au compte 218 : 115 703.74 € et au compte 2818 : 18 382.91 €. Il semble très réaliste de procéder à une mise à la réforme de l'ancienne STEP pour un montant de 115 703.74 €. Le montant restant à amortir est donc de 873 185.15 € - 115 703.74 € -18 382.91 € soit 739 098.50 €, ce qui correspond à 14 781.97 €/an pendant 50 ans (dépenses au compte 6811 (chap. 042) et recettes au compte 2818 (chap. 040)).

-2 Les réseaux : durée d'amortissement : 50 ans. L'examen de la Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre au 31/12/2013 sera utilisé comme référence. En effet, il ne paraît pas envisageable de remonter l'historique des amortissements des immobilisations déjà opérés.

Le montant restant à amortir est donc de 204 769.52 € - 170 734.09 € soit 34 035.43 €. Ce qui correspond de 2014 à 2062 à 680.71 €/an et en 2063 à 680.64€ soit 34 035.43 €. (Dépenses au compte 6811 (chap. 042) et recettes au compte 28156 (chap. 040)).

-3 Les subventions correspondantes : durée d'amortissement : 50 ans. L'examen de la Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre au 31/12/2013 sera utilisé comme référence. En effet, il ne paraît pas envisageable de remonter l'historique des amortissements des subventions déjà opérés.

Le montant restant à amortir est donc de 357 285.27 € - 26 520.00 € soit 330 765.27 €. Ce qui correspond de 2014 à 2062 à 6 615.31 €/an et en 2063 à 6 615.08 €. (Dépenses au compte 1391 (chap. 040) et recettes au compte 777 (chap. 042)).

Après délibération, le Conseil municipal donne une suite favorable à cette proposition, accepte les virements de crédit et autorise le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

M 14 – Affectation du Résultat 2013

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice 2013 décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement, d'un montant de 93 755.69 €, à l'investissement, au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés), du Budget Primitif 2014.

Vote à l'unanimité des membres présents et représentés.

M 14 – Budget Primitif 2014

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal les propositions du Budget Primitif M14 de l'exercice 2014 qui se résument ainsi :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à la somme de : 397 419.00 €,
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : 161 526.88 €,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, ces propositions.

M 49 – Budget Primitif 2014

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil municipal les propositions du Budget Primitif M49 de l'exercice 2014 qui se résument ainsi :

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à la somme de : 92 175.33 €,
- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à la somme de : 24 290.56 €,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal adoptent, **à l'unanimité** des membres présents et représentés, ces propositions.

Désignation des délégués locaux pour le CNAS

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'Aujargues adhère au CNAS. A ce titre, deux délégués (un élu et un agent) la représentent au sein des instances du CNAS. Il y a lieu de délibérer pour désigner l'élu pour le mandat 2014 à 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal désigne **à l'unanimité** des membres présents et représentés :

Madame Odette DATO domiciliée au 15 avenue des cévennes, 30 250 AUJARGUES.

La déléguée agent étant Madame Isabelle PROMMIER domiciliée au 178, impasse des hirondelles,
30 310 VERGEZE.

Plus rien n'étant à débattre, la séance est levée à 21 h 45.

Compte rendu affiché en mairie le 30/04/2014.

Délibérations adressées et réceptionnées en Préfecture via ACTES le 05/05/2014.

Publication le 06/05/2014

Les membres du Conseil municipal

Le Maire